

Séance ordinaire du 5 mars 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi cinq mars deux mille dix-neuf à neuf heures cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-02-62

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 mars 2019.

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2019-02-63

Renouvellement du protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey midget AAA de Lévis relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'aréna de

Lévis**[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-019](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'aréna de Lévis à intervenir avec le Club de hockey midget AAA de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-02-64**Renouvellement du protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey midget AAA de Lévis relatif à l'opération de ce club****[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-020](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey midget AAA de Lévis relatif à l'opération de ce club, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-02-65**Renouvellement du protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis relatif à l'opération de ce club****[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-021](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis relatif à l'opération de ce club, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-021, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-02-66**Renouvellement du protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'aréna André-Lacroix****[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-022](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'aréna André-Lacroix, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-022, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-02-67**Renouvellement du protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey St-Romuald inc. relatif à l'opération de ce club****[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-023](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le protocole

d'entente à intervenir avec le Club de hockey junior AA de St-Romuald inc. relatif à l'opération de ce club, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-02-68

Aide financière au Patro de Lévis pour l'intégration des enfants handicapés au programme *Camp de jour* et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2019-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 115 000 \$ au Patro de Lévis, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2019-009, afin de soutenir leurs activités d'intégration des enfants ayant un handicap au programme *Camp de jour*, et ce, conditionnellement au dépôt d'un bilan des activités de cet organisme, et de financer cette aide financière à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2019-02-69

Approbation du procès-verbal des séances des 25 et 26 février 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 25 et 26 février 2019.

CE-2019-02-70

Nomination d'une coordonnatrice aux bibliothèques au Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2019-018](#)

Il est résolu de nommer madame Chantal Vézina au poste cadre de coordonnatrice aux bibliothèques, classe 5, échelon 4, au Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis.

CE-2019-02-71

Règlement modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny, Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le

stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision GEN-2019-014-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-014-R-1. Ce règlement a pour objet d'abroger une interdiction de stationnement sur une partie de la rue Aimé-Malouin;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet d'abroger l'interdiction de virage à droite au feu rouge à l'approche sud de l'intersection de la rue des Lilas et du boulevard Guillaume-Couture;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Wolfe, Aimé-Malouin et du Mont-Marie;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue de Coutances.

CE-2019-02-72

Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision GEN-2019-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-015. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Courchevel et Saint-Rédempteur;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue Déziel.

CE-2019-02-73

Financement de la dépense relative à la modification du système de chloration de l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision GEN-2019-033](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la modification du système de

chloration de l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald au montant maximal de 780 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-57.

CE-2019-02-74

Règlement établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement

[Document d'aide à la décision INF-TP-2019-003-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-TP-2019-003-R-1. Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines citoyennes et certains citoyens de la Ville devant abattre un frêne leur appartenant, conformément à la réglementation municipale sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne.

CE-2019-02-75

Règlement décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2019-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-061. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 2 820 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, les frais relatifs à la décontamination, l'octroi de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

CE-2019-02-76

Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-043. Ce règlement a pour objet :

- d'interdire la plantation de frênes sur le territoire de la ville;
- de régir l'abattage et l'élagage des frênes;
- de déterminer les cas où il est possible de traiter un frêne ainsi que le type de traitement accepté;
- d'établir des mesures de gestion des résidus de frêne, incluant leur transport et leur entreposage;
- d'identifier les foyers d'infestation de l'agrile du frêne;
- de prévoir des pouvoirs d'inspection de fonctionnaires ou de toute

- personne dont les services sont retenus par le conseil à cette fin;
- de prévoir des amendes si une infraction envers ce règlement est commise.

CE-2019-02-77

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression des dispositions en contradiction avec le règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-044. Ce projet de règlement a pour objet de supprimer, dans le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, toute référence aux frênes qui est contraire au règlement sur la propagation de l'agrile du frêne.

CE-2019-02-78

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H0140 à même une partie des zones H0123 et H0136 - rue du Moulin-Ross, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-057](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-057. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H0140 à même une partie des zones H0123 et H0136.

CE-2019-02-79

Financement de la dépense relative à la réalisation du plan d'action du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis, de la dépense relative à la réalisation du plan d'action du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Saint-Romuald et de la dépense relative à la réalisation du plan d'action du Programme particulier d'urbanisme du Village Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-062](#)

Il est résolu de financer dépense relative à la réalisation du plan d'action du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis au montant maximal de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

Il est également résolu de financer la dépense relative à la réalisation du plan d'action du Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Saint-Romuald au montant maximal de 20 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

Il est enfin résolu de financer la dépense relative à la réalisation du plan d'action du Programme particulier d'urbanisme du Village Saint-Nicolas au montant maximal de 50 000 \$, à même le Règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

CE-2019-02-80

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre maximal de logements dans la zone H1717, rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-61.

CE-2019-02-81

Adoption du Règlement RV-2019-18-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'une dérogation pour la construction d'un ponceau dans la zone inondable du ruisseau Cantin, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-064](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-18-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-62.

CE-2019-02-82

Adoption du Règlement RV-2018-18-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages I102 produits pharmaceutiques et médicaments, zone I0438, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-067](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-66.

CE-2019-02-83

Adoption du Règlement RV-2018-18-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages compris dans les classes d'usages C300 et C312 dans la zone C0908, route Lagueux, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-068](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-65.

CE-2019-02-84

Adoption du Second projet de règlement RV-2019-18-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la superficie maximale d'occupation au sol pour la zone H1651 et ajustement de certaines normes pour les zones H1647 et H1651, rues Sarriette et Romarin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-069](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-18-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement, par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-00-63.

CE-2019-02-85

Règlement modifiant les Règlements RV-2016-16-15, RV-2017-16-64 et RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (corrections d'erreurs cléricales dans le titre et le texte des règlements)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-071](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant les Règlements RV-2016-16-15, RV-2017-16-64 et RV-2018-17-84 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-071. Ce projet de règlement a pour objet de corriger les références dans le titre et le texte de ces règlements.

CE-2019-02-86

Crédit additionnel relativement à l'entente pour le *Fonds de développement des territoires*

[Document d'aide à la décision DEV-2019-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser un crédit additionnel de 94 393 \$ au poste de dépenses considérant le revenu supplémentaire au poste de revenus, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision DEV-2019-033, dans le cadre de l'entente pour le *Fonds de développement des territoires*.

CE-2019-02-87

Adhésion au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec pour la location de photocopieurs de marque Xerox

[Document d'aide à la décision APP-2019-018](#)

Il est résolu :

- d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats afin de procéder, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, à la location des photocopieurs multifonctionnels de remplacement auprès de Xerox Canada ltée, pour une durée de 60 mois, au montant estimé à 320 100 \$, avant taxes (incluant les copies);

- de s'engager à respecter les termes du contrat avec le prestataire retenu par ce centre comme si la Ville avait contracté directement avec ce fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- d'octroyer le contrat à Xerox Canada ltée pour la location des photocopieurs multifonctionnels de remplacement;
- d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer tout document requis par ce centre dans le cadre de cette adhésion.

CE-2019-02-88

Dépôt des listes de certains contrats au 31 décembre 2018

[Document d'aide à la décision APP-2019-021](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 décembre 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2019-02-89

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, ainsi que pour l'acquisition de terrain dans le cadre des travaux de reconstruction du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision GEN-2019-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, ainsi que pour l'acquisition de terrain dans le cadre des travaux de reconstruction du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon au montant maximal de 635 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-03

CE-2019-02-90

Contrat de service à intervenir avec Sport-Média inc. concernant la gestion

des espaces d’affichage publicitaire dans les arénas de la Ville et abrogation de la résolution CE-2018-10-02 « Contrat de services à intervenir avec Sport-média inc. concernant la gestion des espaces d’affichage publicitaire dans les arénas de la Ville »

[Document d’aide à la décision DEV-2018-045-R-3](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure le contrat de services à intervenir avec Sport-Média inc., concernant la gestion des espaces d’affichage publicitaire dans les arénas de la Ville, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2018-045-R-3, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d’abroger la résolution CE-2018-10-02 « Contrat de services à intervenir avec Sport-média inc. concernant la gestion des espaces d’affichage publicitaire dans les arénas de la Ville ».

CE-2019-02-91

Plan quinquennal de la stratégie de marketing territorial

[Document d’aide à la décision DEV-2018-143-R-1](#)

Il est résolu de réaliser le plan quinquennal de la stratégie de marketing territorial, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2018-143-R-1.

CE-2019-02-92

Abrogation de la résolution CE-2019-01-83 « Plan quinquennal de la stratégie de marketing territorial »

Il est résolu d’abroger la résolution CE-2019-01-83 « Plan quinquennal de la stratégie de marketing territorial ».

CE-2019-02-93

Financement de la dépense relative aux travaux de sécurisation des traversées piétonnes et décret de travaux

[Document d’aide à la décision GEN-2019-029-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de sécurisation des traversées piétonnes au montant maximal de 45 000 \$, à même le règlement d’emprunt RV-2015-14-03, et de décréter ces travaux.

CE-2019-02-94

Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés au 41, rue Saint-Joseph (secteur Lévis) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (lot 5 955 618 du cadastre du Québec)

[Document d’aide à la décision URBA-2019-058](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer au projet de logements sociaux et communautaires situés au 41, rue Saint-Joseph (secteur Lévis) dans le cadre du Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d’habitation

du Québec.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation de ce projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versée sous forme d'une aide financière accordée dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants de la contribution monétaire de la Ville :

- la valeur marchande du terrain cédé, établie par un évaluateur agréé désigné par la Ville;
- les frais relatifs aux services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction et des coûts de branchements;
- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- ce que le projet soit conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- ce que toute activité de promotion ou événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement express de la Ville;

et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer administré par l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour 12 unités de logement, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

CE-2019-02-95

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation au comité maritime de l'Union des municipalités du Québec
[Document d'aide à la décision GRE-2019-079](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin et tout autre membre intéressé à participer au comité maritime de l'Union des municipalités du Québec, le 7 mars 2019 à Montréal, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2019-02-96

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des affaires juridiques
[Document d'aide à la décision GCH-2019-012](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des affaires juridiques, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-012.

CE-2019-02-97

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 33.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
